ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE

D'INTERVENTION:

Commune de THÈREVAL (Département de la Manche – Saint Lô Agglomération).

DÉLIBÉRATION DU **CONSEIL MUNICIPAL:**

14 décembre 2016 – sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engeant au rachat des

biens dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN:

Parcelles en nature de labour sises lieudit "La Cauvinière", cadastrées section AB

 n° 48 (pour partie), 49, 50, 54 et 105 pour une contenance totale de 29 125 $m^{2}.$

PLU:

Zone 1 A. Le réseau d'assainissement ne dessert pas les parcelles, une extension

du réseau sera nécessaire pour réaliser une opération de lotissement.

PROJET:

Réalisation d'un lotissement (mixte accession à la propriété et logements sociaux), qui pourrait être réalisé en 2018/2019, par tranches successives. Un

cheminement piéton permettra aux futurs habitants de rejoindre le bourg à

proximité sans difficulté.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 14 mars 2017 - Avis favorable

PROPRIÉTAIRES:

4 propriétaires différents.

ÉVALUATION

22 décembre 2016 - "Acquisitions d'un montant inférieur au seuil de

DOMANIALE:

consultation obligatoire de France Domaine".

IMPUTATION:

Compte n° 980 214 THÈREVAL "Lotissement"

Enveloppe projet: 138 000 € - Dotation "Maillage urbain"

ROUEN le 21 mars 2017

Visa du Président du Conseil d'Administration de l'EPF Normandie,

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

Sébastien LECORNU

Gilles GAL